

CONDITIONS DE VENTE SIMPLYVAC SÀRL - Septembre 2014

Clause générale :

1. Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle de notre part.

Devis :

2. Les devis sont réalisés gratuitement et sont transmis par mail ou par courrier postal selon demande.

Réserve de propriété :

3. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Conditions de paiement / Pénalités :

4. Nos prix sont stipulés en francs suisses, hors taxes ; leur nature et leur montant sont précisés sur le devis et la facture. D'avance pour toute commande de marchandise et à trente jours pour les prestations de services.

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables au nom et adresse de notre siège social, exempts de toute remise ou escompte, par virement bancaire ou bulletin de paiement.

L'acheteur s'engage à payer le prix fixé selon ces conditions. Toute disposition contraire n'est valable que si elle est convenue par écrit. Les escomptes indûment déduits seront refacturés.

Si l'acheteur n'observe pas les conditions de paiement prévues, il devra des intérêts moratoires au taux de 6% l'an, sans nécessité de demeure.

L'acheteur n'est pas autorisé à suspendre ou à réduire les paiements pour cause de réclamation quelconque ou de prétentions non reconnues par le vendeur.

SimplyVac Sàrl se réserve le droit de modifier sans préavis, la liste de prix publics.

Garantie à vie :

5. L'aspirateur central Cyclo Vac est protégé par une garantie à vie non transférable contre tout défaut de matériaux ou de fabrication concernant le corps et la cuve de l'appareil.

Garantie limitée :

6. Le détail des conditions et modalités de garantie spécifique à chaque modèle sont disponibles dans le manuel d'utilisateur, sur le site www.cyclovac.fr ou bien sur simple demande auprès de votre détaillant Cyclo Vac.

Garantie 3 ans sur les accessoires recommandés ** Cyclo Vac :

7. Les accessoires recommandés Cyclo Vac sont garantis pour une période de 3 ans selon les modalités suivantes : durant cette période, si un accessoire s'avère défectueux du fait d'un vice de fabrication, il suffit de le retourner au centre de service autorisé Cyclo Vac accompagné de la facture d'achat (décrivant les accessoires achetés) et il sera réparé ou remplacé selon les conditions de garantie.

Cependant, cette garantie ne couvre pas l'usure normale de certains composants comme les courroies, les poils, les rouleaux et leur roulement, de même que l'usage abusif. Elle est applicable uniquement pour un usage domestique.

**Vos accessoires recommandés Cyclo Vac sont clairement identifiés par le logo Cyclo Vac. Tout autre accessoire, même si acheté chez un détaillant Cyclo Vac et ce en même temps ou non qu'un aspirateur central Cyclo Vac, n'est pas couvert par la garantie 3 ans Cyclo Vac.

Application de la garantie :

8. Les garanties stipulées s'appliquent à un usage domestique seulement. Elles prennent effet à la date de livraison de l'article, justifiée par la facture que nous vous demandons de conserver soigneusement. Ne sont pas couverts : les dommages dus à un mauvais entretien, au non-respect du mode d'emploi, ou à une usure normale. Toute réclamation relative à cette garantie doit être accompagnée de la facture d'achat. Toute modification apportée aux produits peut invalider la garantie. Les frais de transport et de déplacement ne sont pas couverts par la garantie. Cette garantie n'est pas transférable. Si votre appareil requiert des réparations pendant la période de garantie, vous devrez présenter une preuve d'achat. Si celle-ci ne peut être présentée, la période de garantie sera déterminée selon la date de fabrication du produit. Cyclo Vac ne sera pas tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par l'utilisation de l'appareil d'aspiration centrale.

Disponibilité :

9. Notre engagement de livraison est nul en cas de défaillance ou non-respect des délais d'approvisionnement de la part de nos propres fournisseurs, et dans la mesure où cette indisponibilité n'est pas imputable à SimplyVac Sàrl. En cas d'indisponibilité d'un produit, nous vous informerons dans les meilleurs délais.

Transport et livraison :

10. Les frais de transport et d'emballage, sont à la charge de l'acheteur, à moins que le contraire n'ait été expressément prévu dans le contrat. Vérifiez l'état des marchandises livrées sans attendre pour exclure des vices de matière et de fabrication manifestes, ainsi que des dommages dus au transport. Conformément à la loi, vous êtes obligés de nous signaler tout défaut ou anomalie affectant les marchandises livrées pour nous permettre d'y remédier. Les réclamations de toute nature ne sont valables que formulées par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise et avant son emploi. Aucun retour ne pourra être effectué sans accord préalable. L'envoi des articles disponibles est effectué par envoi postal. Les délais peuvent être de quelques jours à plusieurs semaines. Une participation de votre part est demandée une seule fois par commande. SimplyVac Sàrl ne livre pas ses colis en case postale.

Retour ou échange de marchandise :

11. Les articles doivent être renvoyés intacts et complets dans leur emballage d'origine (avec les étiquettes comportant leurs références), accompagnés du bordereau de livraison, dans un délai de 7 jours après réception de votre colis. Les frais de port liés au retour sont à votre charge. Dans le cas d'une commande échange, les frais de port de votre nouvelle commande vous sont offerts.

Informatique et libertés :

12. Toutes les données à caractère personnel seront considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à la gestion de la commande feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion de la commande.

Règlement des litiges :

13. Le droit suisse est applicable. Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive des tribunaux compétents selon ceux du domicile de la société SimplyVac Sàrl, à savoir les tribunaux du canton de Vaud.